

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 mars 2023

OBJET :

**Convention de partenariat
avec le CDG54**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT
Délibération n°5**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération en date du 6 novembre 2018, le conseil d'administration a approuvé l'adhésion du centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy à la Société Publique Locale Gestion Locale, pour bénéficier des prestations en ressources humaines autrefois prises en charge, dans le cadre d'une cotisation additionnelle, par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le centre communal d'action sociale bénéficie ainsi, de la part de la Société Publique Locale Gestion Locale, des prestations d'accompagnement à la gestion du personnel suivantes :

- conseil statutaire individualisé ;
- veille en gestion des carrières ;
- conseil pour la mise en place des outils de gestion des ressources humaines ;
- analyse et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- animation du réseau des Assistants et Conseillers de Prévention (ACP) ;
- mise à disposition d'un contrat de mutuelle santé ;

Ces prestations sont actuellement facturées forfaitairement en fonction du nombre d'agents électeurs aux commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires à hauteur de 61 € par électeur et par an.

Suite à un rappel du juge financier, le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle s'est vu contraint de revoir le mode de financement de ses prestations qui doit s'appuyer sur la masse salariale soumise aux cotisations à l'assurance maladie et non sur un effectif.

Par délibération du 30 novembre 2022, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a révisé ses conditions de facturation pour les remplacer par une cotisation additionnelle de 0,265 %.

L'application de la décision du juge financier nécessite maintenant la mise en place d'un avenant pour permettre aux collectivités adhérentes de continuer à bénéficier des prestations susvisées.

Pour information, la modification du financement des prestations assurées par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle serait, selon les projections, sans conséquence sur les finances du centre communal d'action sociale.

PROPOSITION

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat conclue avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle portant modification des modalités de financement.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement des cotisations additionnelles seront inscrits dans le chapitre des « charges de personnel » (chapitre 012), au lieu du chapitre des « charges à caractère général » (chapitre 011) dans le modèle précédent.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 10 mars 2023.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 7 MARS 2023

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	15

PRÉSENTS :

Mmes Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Janine MARCHAL, Claudine ROBERT et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ et Patrick CAILMAIL.

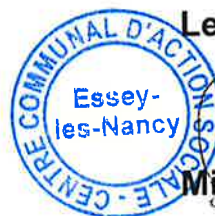
POUVOIRS :

Mme Nadine CADET à M. Michel BREUILLE
Mme Evelyne DEVOUGE à Mme Marie LOZINGUEZ
Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ
Mme Annette FRANCISCO à Mme Elise DROUVILLE
M. Claude CHASSARD à M. Jacques THOUVENIN

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN et Marie-France METZELARD

Pour extrait,



Le Président,


Michel BREUILLE